

**Compte rendu de la séance  
d'information publique  
du 18 septembre 2024**

---

**Quartier Ferland**

Projet d'usine de séparation  
des terres rares de Sept-Îles

## Informations générales

**Date :** Le mercredi 18 septembre 2024

**Durée :** De 19 h 30 à 21 h 15

**Lieu :** École Bois-Joli, Quartier Ferland, Sept-Îles

**Nombre de participants :** 45

**Consultant présent :** Casacom, firme partenaire de Métaux Torngat

## Introduction de la séance

Cette troisième séance d'information publique à Sept-Îles, spécifiquement destinée aux résidents du quartier Ferland, s'inscrit dans une série de consultations prévues dans le cadre de notre stratégie d'engagement communautaire. L'objectif de cette rencontre est double : d'une part, informer les citoyens du quartier Ferland sur le projet proposé d'usine de séparation de terres rares à Sept-Îles; d'autre part, répondre à leurs questions, afin de s'assurer que leurs voix et préoccupations soient intégrées au projet. Cette séance vise particulièrement à offrir un espace d'écoute et d'information aux résidents du quartier Ferland, les plus directement concernés en raison de la proximité de leur quartier avec le site proposé pour l'usine.

Métaux Torngat est en phase de développement de son projet de terres rares, qui est guidé par des études et analyses en cours et à venir, ainsi que par un processus intégré d'engagement avec les communautés. À cet égard, pour certains aspects du projet, il n'est pas encore possible de donner des réponses spécifiques avec entière certitude, puisque certaines études sont encore en cours de développement, mais ces réponses seront fournies à la population en toute transparence au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Métaux Torngat organisera d'autres rencontres avec les citoyens de Sept-Îles pour discuter plus en profondeur du projet et de tous perfectionnements ou avancements liés à sa forme proposée.

## Membres de l'équipe présents

**Christine Burow** fait partie de la haute direction de Métaux Torngat. Elle est cheffe de la direction du marketing, et est notamment responsable de la stratégie Autochtones, Environnement, Social, Gouvernance (AESG) et des relations gouvernementales.

**Éric Luneau** est vice-président, engagement communautaire et partenariats, Métaux Torngat

**Emmanuelle Becaert, ing.**, gestionnaire principale, environnement, santé et sécurité, Métaux Torngat

**Sylvie St-Jean, Ph.D.**, vice-présidente, environnement, spécialiste de la gestion de l'eau et de la biodiversité, Métaux Torngat

**Aline Vandermeer**, directrice des communications, Métaux Torngat

**Wilfried Armel Mabondzo**, directeur, engagement communautaire et partenariats, Métaux Torngat

### **Des questions supplémentaires ?**

Écrivez-nous à [info-QC@metauxorngat.com](mailto:info-QC@metauxorngat.com) pour toute question reliée au projet, ou pour toute précision reliée à sa forme proposée.

### **Questions et réponses**

<b>Section 1</b>	<b>Résidus</b>
<b>Section 2</b>	<b>Protection de l'eau et de l'air</b>
<b>Section 3</b>	<b>Procédés</b>
<b>Section 4</b>	<b>Questions générales</b>
<b>Section 5</b>	<b>Radioactivité</b>

Note : Afin de maintenir la clarté et d'éviter d'alourdir ce compte-rendu, les questions répétitives n'ont pas été incluses. Cependant, tout aspect distinct ou nouveau de ces questions a été consigné de manière individuelle. Il est également possible de [consulter l'enregistrement vidéo complet](#) de la séance, qui sera mise en ligne avec ce compte-rendu sur notre site web.

## 1. Résidus

### QUESTION / COMMENTAIRE

### RÉPONSE

#### Intervention #03

Le projet prévoit le transport de 150 000 tonnes de matière vers Sept-Îles, avec 15 000 tonnes d'extrants de l'usine, laissant 135 000 tonnes de résidus miniers. Étant donné la taille limitée du site, comment envisagez-vous de gérer ces résidus miniers sur 30 ans, et quels impacts cela pourrait-il avoir sur le paysage ?

Mme Becaert souligne que, bien que la quantité de résidus soit estimée à 135 000 tonnes par an, des mesures appropriées ont été intégrées au projet pour en assurer une gestion adéquate. Le site a été conçu pour contenir ces résidus sur une superficie délimitée, avec une hauteur maximale de dix mètres. Les résidus seront stockés dans des cellules perméables, ce qui permettra une gestion contrôlée et respectueuse des normes environnementales. Elle précise qu'à la fin de la période d'exploitation, prévue pour environ 30 ans, un plan de fermeture et de restauration sera mis en œuvre afin de recouvrir les résidus et de les intégrer harmonieusement dans le paysage. Elle assure que, malgré la quantité importante de résidus, toutes les opérations seront menées de manière responsable pour minimiser l'impact visuel et environnemental du projet.

#### Intervention #13-2

Dans le cas d'une faillite, la compagnie serait-elle tenue responsable de la fermeture, ou y aurait-il des dispositions en place pour gérer cette situation ?

Mme Becaert indique que le gouvernement exige que la compagnie mette en place un fonds spécifique pour couvrir les coûts de fermeture du site en cas de cessation d'activités. Ce fonds serait déjà en possession du gouvernement, garantissant ainsi que les ressources nécessaires pour que la réhabilitation soit effectuée. Cette mesure a été instituée pour éviter que le gouvernement ne soit contraint d'assumer seul des coûts de réhabilitation, comme cela a été le cas par le passé pour certains sites miniers abandonnés.

Intervention #05

Lors de votre présentation sur les impacts environnementaux, l'impression donnée semblait minimiser ces impacts, au point où il était presque suggéré qu'on pourrait se promener en toute sécurité sur le parc à résidus. Quelles données tangibles avez-vous pour évaluer ces impacts, et à quel moment seront-elles disponibles ?

Mme Becaert reconnaît que les impacts sur l'environnement et la santé doivent être évalués avec précision. À l'heure actuelle, des tests sont en cours et des données, notamment sur la radioactivité, commencent à être recueillies et évaluées. Elle souligne qu'il n'est évidemment pas recommandé de se promener sur un site industriel en activité, mais qu'une fois le site fermé et recouvert, il sera possible de s'y promener en toute sécurité. En ce qui concerne les données précises, celles-ci seront présentées aux instances compétentes, notamment lors des audiences du BAPE, et elles continueront d'être mises à jour au fur et à mesure des tests et analyses en cours.

Intervention #13-1

Comment garantissez-vous qu'il n'y aura pas de fuites à la fin de la durée de vie de la mine, et quelles sont vos responsabilités après la fermeture ?

Mme Becaert précise que le site sera doté d'une toile double avec des systèmes de détection de fuite pour assurer l'étanchéité. Bien que l'exploitation dure 30 ans, les responsabilités de l'entreprise ne s'arrêtent pas là. Un plan de fermeture et de réhabilitation sera présenté pour obtenir les permis d'opération. Cela inclut un suivi environnemental prolongé, qui continuera plusieurs années même après la fermeture. Métaux Torngat s'engage à surveiller le site jusqu'à ce que tous les critères environnementaux soient respectés et que le ministère valide la réhabilitation.

## 2. Protection de l'eau et de l'air

QUESTION / COMMENTAIRE	RÉPONSE
Intervention #09-2	
En cas de déversement d'eau, où ça ira? Le parc Ferland, le lac des Rapides?	Mme Becaert mentionne que l'objectif est de ne pas avoir de déversement du tout. Pour cela, des bassins de rétention, et des dalles de béton seront installées dans les zones de manipulation pour contenir d'éventuels déversements. Des mesures de sécurité seront mises en place pour éviter toute contamination des zones environnantes. De plus, des puits de suivi seront établis pour surveiller la qualité des eaux souterraines et garantir qu'aucun produit ne les contamine.
Intervention #11-1	
Quels sont les plans pour surveiller et éviter la contamination potentielle du lac des Rapides par l'air en raison du projet?	Mme Becaert exprime sa compréhension de cet enjeu et indique que des études seront menées pour assurer que les contaminants ne parviennent pas au lac des Rapides. Des modélisations et des technologies seront mises en place pour surveiller la qualité de l'air, notamment par l'installation de stations de qualité de l'air ambiant. Ces stations permettront une surveillance continue et transparente pendant les opérations. Si des relevés indiquent une contamination potentielle aux limites de notre propriété ou à des emplacements stratégiques, les opérations de l'usine seront immédiatement arrêtées, et les procédés seront ajustés. Les études de qualité de l'air porteront sur un rayon de 10 km autour du site.

### 3. Procédés

QUESTION / COMMENTAIRE	RÉPONSE
------------------------	---------

#### Intervention #04

<p>Vous mentionnez que la sulfatation électrique est une première mondiale. Étant donné les limites actuelles du réseau électrique, notamment pour les usines qui sont déjà restreintes en termes de consommation d'électricité, quelle sera la consommation de cette nouvelle usine ? Des calculs ont-ils été effectués à ce sujet ?</p>	<p>Mme Becaert confirme qu'une demande formelle de blocs d'énergie a été déposée en 2023 et qu'elle est actuellement à l'étude. La consommation électrique estimée pour l'usine est d'environ 70 mégawatts. Selon les informations obtenues dans le cadre des discussions avec les autorités concernées, l'énergie requise devrait être disponible en fonction de l'année de démarrage de la construction. Mme Burow précise également que la compagnie est en mesure de partager tous les calculs détaillés concernant sa proposition de projet en matière d'énergie et de résidus.</p>
---	--

#### Intervention #09-1

<p>Le concentré sera-t-il transporté directement à Pointe-Noire de la mine ?</p>	<p>Mme Becaert mentionne que l'emplacement final pour le transport du concentré n'a pas encore été décidé. Deux options sont envisagées : Pointe-Noire ou le quai de Sept-Îles. Mme Burow précise que le concentré placé dans des super sacs sera acheminé par camion depuis le port dans des conteneurs maritimes afin de minimiser tout impact.</p>
<p>Que se passera-t-il avec les super sacs vides après utilisation ?</p>	<p>Mme Becaert mentionne que les super sacs, une fois vides, seront réutilisés plusieurs fois avant d'être gérés comme des matières dangereuses. Ils seront placés à l'intérieur des conteneurs pour leur transport, garantissant ainsi une gestion appropriée.</p>

Intervention #11-2	
<p>Quelle est la situation concernant le nitrate d'ammonium dans le cadre du projet et comment sera-t-il géré ?</p>	<p>Mme Becaert mentionne que le nitrate d'ammonium est considéré comme un sous-produit de la production et non comme un produit final. Il sera valorisé pour son utilisation dans les engrais et sera entreposé sous forme de solution, ce qui n'est pas problématique en termes d'explosivité comparé à sa forme en poudre. Les détails concernant les quantités spécifiques de nitrate d'ammonium et son emplacement de stockage sont encore en cours de conception, et des informations supplémentaires seront fournies une fois que ces éléments seront finalisés.</p>
Intervention #12	
<p>Combien de camions seront utilisés pour transporter les 150 000 tonnes de concentré par année, et pourquoi privilégier le transport par camion plutôt que par train ? Également, où les conteneurs seront-ils entreposés ?</p>	<p>Le promoteur précise qu'environ 30 camions par jour seront nécessaires pour transporter les 150 000 tonnes de concentré. Même si le transport par train a été considéré, le choix s'est finalement porté sur le camionnage après une analyse des options logistiques. Cette décision a pris en compte plusieurs critères, dont la sécurité et la gestion des risques. Le transport par camion a été retenu principalement en raison des volumes plus petits et de la haute valeur des terres rares, qui se distinguent des matériaux comme le fer. La logistique est en cours d'ajustement, notamment pour déterminer le nombre précis de conteneurs qui seront entreposés au port et au site de l'usine, ainsi que pour définir les installations d'entreposage de ceux-ci.</p>
Intervention #17	
<p>Quelles mesures seront prévues en cas de contamination ou de déversement, et y aura-t-il des plans d'urgence en place ?</p>	<p>Mme Becaert souligne qu'un plan d'urgence sera élaboré pour le site afin de gérer toute situation de déversement ou de contamination. Ce plan inclura des mesures de protection rapides pour minimiser les impacts</p>



	<p>environnementaux. Il sera intégré aux documents des études d'impact et coordonné avec le plan d'urgence existant de la Ville. Des scénarios spécifiques seront identifiés, et des exercices pratiques seront organisés régulièrement avec les autorités compétentes. De plus, Mme Burow mentionne qu'un comité de citoyens sera mis en place pour assurer un suivi du développement du projet et permettre des échanges transparents, afin de tenir la communauté informée.</p>
--	--

#### 4. Questions générales

QUESTION / COMMENTAIRE	RÉPONSE
------------------------	---------

##### Intervention #01

<p>Les délimitations du terrain proposé empiètent sur le sentier de VTT, et donc l'installation de l'usine à cet endroit ne nous permettrait plus de passer dessus en VTT. Allez-vous réaménager le sentier afin que nous puissions continuer à y avoir accès?</p>	<p>M. Luneau mentionne que si l'installation de l'usine résulte en un impact sur ce sentier d'accès, la compagnie travaillera avec la ville et les partenaires nécessaires afin de pouvoir réaménager ce qui était en place.</p>
<p>Le «fly-in, fly-out» au niveau de la main-d'œuvre minière est un problème pour la région, considérez-vous ce facteur dans votre proposition de projet?</p>	<p>M. Luneau confirme que c'est un enjeu important, et il mentionne vouloir éviter le plus possible cette pratique de « fly-in, fly-out » lors des opérations. À ce titre, le promoteur travaillera avec la ville pour évaluer la possibilité de développer des initiatives de logements.</p>

##### Intervention #02

<p>Les chiffres au niveau de la main-d'œuvre prévue n'incluent pas les chiffres au niveau des métiers plus spécialisés en maintenance comme des plombiers, électriciens et mécaniciens. Quels sont donc les besoins prévus à ce niveau?</p>	<p>M. Luneau et Mme Becaert confirment que la compagnie est au courant que de la maintenance sera nécessaire tout au long du projet, mais mentionnent que le projet étant toujours à sa phase préliminaire, il n'est pas encore possible d'évaluer des</p>
---	--

	chiffres spécifiques compte tenu de l'incertitude autour de la machinerie qui sera utilisée.
Intervention #06	
Je suis curieux de savoir si des subventions gouvernementales, comparables à celles obtenues par Northvolt, seront accordées à ce projet. Des centaines de millions de dollars seront-ils investis par nos gouvernements?	Mme Burow indique qu'il y a effectivement des discussions en cours avec le gouvernement du Québec, en particulier avec Investissement Québec, qui a pour mandat d'investir dans des projets stratégiques comme celui des terres rares. Toutefois, avant tout investissement, les autorités réalisent des études sur les coûts, les plans et les impacts environnementaux du projet. Des pourparlers sont également en cours avec le gouvernement fédéral, ainsi qu'avec des investisseurs privés et des communautés autochtones de la région. Elle précise aussi qu'un investisseur majeur des États-Unis, Cerberus Capital Management, a déjà pris l'engagement d'investir dans ce projet à long terme. Cet engagement fait partie d'une stratégie visant à sécuriser la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques pour l'industrie des pays occidentaux, notamment pour les États-Unis, le Canada, l'Europe et le Japon. Métaux Torngat souhaite à terme inviter ces investisseurs à Sept-Îles pour renforcer leur implication dans le projet.
Également, est-ce le seul projet de terres rares au Québec?	Mme Burow confirme qu'il existe d'autres projets de terres rares au Québec, mais précise que le projet de Strange Lake est celui qui est le plus avancé. Elle souligne également que ce projet présente un mélange de terres rares particulièrement prisé, répondant à une demande croissante sur le marché.
Intervention #07	
Pourquoi avoir choisi cet emplacement spécifique, qui est proche de notre source d'eau, alors qu'il existe d'autres endroits comme Pointe-Noire? Le projet ne pourrait-il pas être déplacé plus loin pour	Mme Burow mentionne qu'une analyse approfondie a été réalisée l'année dernière concernant l'emplacement du projet. Le terrain actuel a été proposé par les partenaires au niveau municipal et

éviter les préoccupations environnementales ?	satisfaisait plusieurs critères essentiels, notamment l'accès à l'électricité et la conformité environnementale. Bien qu'il n'existe pas d'autre site proposé qui remplisse tous ces critères à ce jour, Métaux Torngat reste ouvert à examiner d'autres options si elles lui sont proposées par la ville ou autres partenaires.
Intervention #08	
Vous mentionnez que vous pourrez offrir des salaires compétitifs, mais compétitifs par rapport à quoi, la région ?	M. Luneau indique que les salaires offerts seront concurrentiels par rapport à l'industrie en général et les industries minières et lourdes dans la région.
Intervention #10	
Vous mentionnez 260 emplois à Sept-Îles, combien y en aura-t-il au site minier ?	M. Luneau mentionne que le projet créera 200 emplois directs à la mine, ainsi que 25 à 30 postes situés du côté du Labrador. La mine elle-même est située en bordure du Québec, près de la frontière avec le Nunavik, entre la George River et Schefferville. Étant donné l'emplacement isolé de la mine, les employés travailleront selon un système de « fly in, fly out », avec un camp établi sur place. Cette portion du projet est bien évidemment ouverte à l'emploi des résidents de Sept-Îles et du quartier Ferland.
Intervention #11-3	
Pourquoi est-ce que tous les résidents du quartier Ferland n'ont pas reçu l'invitation postale ?	Mme Burow indique que tous les résidents du quartier auraient dû recevoir l'invitation distribuée par Postes Canada. S'il y a eu un problème au niveau de la distribution, cela ne se reproduira pas. Une meilleure coordination sera effectuée avec Poste Canada dans le futur.
Intervention #15	
Quelle est la distance de transport entre le site minier et l'océan, et quelles seront les conditions de ce transport ?	M. Luneau précise que la distance de transport entre la mine et la côte du Labrador est de 180 kilomètres. Le trajet se déroulerait sur une voie simple de type

	forestière et serait effectué en convoi. De plus, le transport sera limité à la période hivernale, s'étendant de novembre à mars.
Intervention #16	
Comment avez-vous calculé le nombre de 30 camions par jour ?	Mme Becaert mentionne que la limite légale est de 30 tonnes par camion, mais que les calculs ont été faits avec 20 tonnes de minerai par camion.
Intervention #18	
Est-ce que l'équipe de gestion de l'usine demeurera à Sept-Îles lors de la période d'exploitation.	M. Luneau confirme que ce sera le cas.
Intervention #19	
Est-ce que d'autres séances sont prévues avec l'ensemble de la population de Sept-Îles.	Mme Burow confirme que plusieurs rencontres et séances d'information auront lieu pour les citoyens de Sept-Îles tout au long du processus d'approbation du projet. Un dialogue continu et ouvert est une priorité pour l'équipe.
Intervention #20	
Envisagez-vous de bâtir des infrastructures en matière de CPE et garderies pour répondre aux besoins des familles locales, surtout si vous faites venir des travailleurs de l'extérieur qui risquent d'accroître la pression sur les services actuels déjà limités ?	M. Luneau assure que l'enjeu des places en CPE fait partie du plan de soutien à la communauté de Métaux Torngat. Autant pour les garderies que dans le logement, le but est de venir soutenir les citoyens de Sept-Îles en investissant dans les services dont ils ont besoin. Il mentionne également que plus de détails concrets sur ce plan suivront.
Intervention #21	
Je comprends que vous avez encore de l'ouverture pour choisir un autre terrain. Est-ce que vous envisagez sérieusement de le faire, notamment à Pointe-Noire, afin de favoriser l'acceptabilité sociale, qui pour moi n'est pas acquise dans la forme actuelle du projet ?	L'équipe reconnaît que certaines préoccupations demeurent quant à la proximité du site avec les résidents et la source d'eau potable. Elle confirme être ouverte à évaluer d'autres options, incluant à Pointe-Noire, pour le terrain, tout en poursuivant les études de base nécessaires au parc Vigneault. Bien qu'il n'y ait pas de

	proposition concrète pour un terrain à Pointe-Noire, Métaux Torngat est ouvert à explorer cette possibilité. La compagnie insiste sur l'importance d'engager un dialogue dès les premières étapes du projet afin de mieux comprendre les préoccupations locales et optimiser le projet.
--	---

## 5. Radioactivité

QUESTION / COMMENTAIRE	RÉPONSE
------------------------	---------

Intervention #14	
Est-ce que la compagnie est ouverte à mesurer les impacts de la radioactivité, notamment en effectuant des mesures initiales et répétées dans des zones habitées et plus exposées comme le parc Ferland? Seriez-vous ouverts à fournir des dispositifs de surveillance pour les maisons?	Mme Becaert indique que la compagnie est disposée à mettre en place des mesures de surveillance. Elle fait également référence à un programme de suivi du radon déjà en place à Sept-Îles et explorera des opportunités de collaboration avec la Ville à cet égard. Elle indique aussi que des mesures de référence pour différents radionucléides seront effectuées sur le site, au lac des Rapides et à la rivière aux Foins, afin de déterminer les niveaux de base. Les résultats de ces mesures seront partagés avec la communauté, et les données seront incluses dans les études d'impact.

### Des questions supplémentaires?

Écrivez-nous à [info-QC@metauxorngat.com](mailto:info-QC@metauxorngat.com) pour toute question reliée au projet, ou pour toute précision reliée à sa forme proposée ou pour les réponses ci-haut. Votre contribution est essentielle au succès de ce projet et au perfectionnement de notre offre.